



Établissement d'un dialogue avec les parties au conflit

Le module en un coup d'œil

Vue d'ensemble

Dans ce module, le personnel chargé de la protection de l'enfance découvrira comment nouer un dialogue avec les parties au conflit sur les questions de protection de l'enfance en insistant sur la nécessité d'adopter des approches personnalisées pour chaque acteur armé et chaque contexte. Un dialogue fructueux peut déboucher sur des résultats positifs concrets pour les enfants concernés, notamment leur libération et leur réintégration et la signature par les parties au conflit de plans d'action et d'autres engagements visant à mettre fin à l'avenir aux violations graves commises à leur rencontre. Pourtant, ces dialogues présentent également des risques significatifs et soulignent la nécessité d'un travail préparatoire approfondi de la part du personnel chargé de la protection de l'enfance.

Objectifs de la formation

À l'issue de ce module, les apprenants et apprenantes seront en mesure de :

- De décrire les étapes préparatoires indispensables à l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit
- De discuter des considérations clés lors de l'établissement du dialogue avec les parties au conflit, en particulier sur les plans d'action
- De discuter des considérations clés lors de l'établissement du dialogue avec les parties au conflit, en particulier sur la libération et réintégration des enfants associés à des forces ou groupes armés.

Vue d'ensemble du module

Durée : 120 minutes (2 heures)

Le module	
Diapositives d'introduction	Diapositives 1-2
Étapes préparatoires nécessaires à l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit	Diapositives 3-7
Considérations clés pour l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit sur les plans d'action	Diapositives 7-9
Considérations clés pour l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit sur la libération et la réintégration des enfants associés à des forces ou groupes armés.	Diapositives 10-12
Activités	
Activité 4.1 Discussion de groupe : Établir le dialogue avec les parties au conflit	Page 6
Activité 4.2 Discussion de groupe : Négocier un plan d'action	Page 13
Activité 4.3 Discussion de groupe : Libération et réintégration des enfants associés à des forces ou groupes armés	Page 17
Activité 4.4 Exercice de groupe : Préparation du dialogue	Page 19
Informations supplémentaires	Page 21 + fichier séparé

Le module



Ce module montre au personnel chargé de la protection de l'enfance comment aborder avec les parties au conflit les questions relatives à la protection de l'enfance. Un dialogue fructueux peut déboucher sur des résultats positifs concrets, y compris la libération et la réintégration des enfants et la signature par les parties au conflit de plans d'action et d'autres engagements visant à mettre fin et prévenir les violations graves commises à leur encontre. Pourtant, les risques d'un tel dialogue sont considérables. C'est pourquoi nous souhaitons insister sur la nécessité d'un travail préparatoire exhaustif.

Diapositive 1 : Introduction au module 4 – Établissement d'un dialogue avec les parties au conflit



Module 4 : ÉTABLISSEMENT D'UN DIALOGUE AVEC LES PARTIES AU CONFLIT



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

1

Diapositive 2 : Objectifs de la formation

Objectifs

À l'issue de ce module, vous serez en mesure :

- De décrire les étapes préparatoires indispensables à l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit
- De discuter des considérations clés à prendre en compte lors de l'établissement du dialogue avec les parties à un conflit, notamment celles qui ont trait :
 - Aux plans d'action
 - À la libération et à la réintégration des enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 2

- Il est important de souligner d'emblée que ce module ne couvre que certains aspects de ce sujet extrêmement complexe. L'instauration d'un dialogue avec les parties au conflit exige des compétences de négociation hautement spécialisées, qui dépassent le cadre de cette formation.
- Ce module est axé sur les principales étapes préparatoires indispensables à l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit sur les questions de protection de l'enfance. Nous aborderons également certaines des considérations clés à garder à l'esprit dans ces situations, en particulier lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action et d'activités de soutien à la libération et à la réintégration des enfants. À l'issue de ce module, vous serez en mesure :
 - De décrire les étapes préparatoires indispensables à l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit
 - De discuter des considérations clés à prendre en compte lors de l'établissement d'un dialogue avec les parties à un conflit, notamment celles qui ont trait aux plans d'action et à la libération et à la réintégration des enfants associés à des forces ou à des groupes armés

Module 4 : Établissement d'un dialogue avec les parties au conflit



Des ressources supplémentaires pour l'établissement du dialogue avec les parties au conflit et les compétences de négociation connexes figurent dans le Manuel, section 6.7.

Acquis d'apprentissage 4.1

Étapes préparatoires nécessaires à l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit

Activité 4.1

Discussion de groupe : Établir le dialogue avec les parties au conflit

Diapositive 3 : Établir le dialogue avec les parties au conflit

Discussion de groupe : établir le dialogue avec les parties au conflit

- Quelle a été votre expérience en matière de dialogue avec des parties à un conflit ?
- Dialoguez-vous *uniquement* avec des parties signalées comme ayant commis des violations graves ou également avec d'autres ?
- Quels sont les objectifs de la mission en matière de dialogue ?
- D'autres composantes des missions dialoguent-elles avec des parties au conflit ?



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

3



Les apprenantes et les apprenants auront l'occasion de réfléchir à leurs propres expériences en matière de dialogue avec les parties à un conflit et d'apprendre des autres.

DURÉE : 20 minutes

INSTRUCTIONS :

- Discutez des questions énoncées dans la diapositive (ci-dessus). Rappelez au groupe que bon nombre de ces questions seront abordées plus en détail à un stade ultérieur de ce module. Vous pouvez aussi élargir la discussion au dialogue avec les parties au conflit sur d'autres types d'engagements au-delà des plans d'action, comme par ex., les ordres de commandement.
- Voici quelques points clés sur lesquels insister lors de la discussion :
 - Dialoguer avec les parties au conflit qui ne figurent pas sur les listes relatives aux sanctions peut être une mesure préventive.
 - Pour établir le dialogue, il convient de garder à l'esprit les objectifs de la mission et de veiller à ce que les efforts du personnel chargé de la protection de l'enfance soient en adéquation avec ceux-ci.
 - Il est important d'avoir connaissance des efforts de dialogue déployés par les autres composantes de la mission.



Discutez de certaines de ces difficultés avant de passer à la diapositive suivante. Demandez aux participantes et participants : Quels aspects de ce rôle estimez-vous particulièrement délicats dans le contexte de votre mission ?

Diapositive 4 : Obstacles au dialogue avec les parties au conflit

Obstacles au dialogue avec les parties au conflit

- Contraintes d'accès
- Désignation de la partie comme « entité terroriste »
- Fragmentation de la chaîne de commandement de la partie
- Partie refusant de dialoguer à propos des enfants
- Manque de coordination sur la libération et la réintégration des enfants associés à des forces armées et à des groupes armés

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 4

- Le dialogue avec les parties à un conflit se heurte à de nombreux problèmes. Ces obstacles peuvent inclure :
 - Les contraintes d'accès, par ex., lorsque le personnel chargé de la protection de l'enfance n'est pas en mesure de rencontrer des groupes armés non étatiques en raison de problèmes de sécurité ou de restrictions imposées par le gouvernement.
 - La désignation d'une partie au conflit comme « entité terroriste », une situation qui peut être source de problèmes juridiques et autres.
 - La fragmentation de la chaîne de commandement d'une partie et l'éclatement des factions, qui font qu'il est plus difficile de savoir avec qui et à quel niveau il convient d'établir le dialogue.
 - Le refus d'une partie de s'engager en faveur de la protection de l'enfance, par ex., par crainte notamment de répercussions judiciaires en cas de violations du droit international.

- Le manque de coordination dans les activités de libération et de réintégration des enfants, notamment entre les acteurs négociant la libération des enfants et ceux chargés de la réintégration. Des programmes de réintégration inadéquats ou retardés peuvent entraver le dialogue avec les parties au conflit.



Interrogez les participantes et participants : que pouvez-vous faire pour lever les obstacles prévisibles et atténuer les risques anticipés ? (Des mesures sont proposées dans le Manuel, section 6.5, tableau 13).

Diapositive 5 : Pourquoi est-il important de se préparer ?

Pourquoi est-il important de se préparer ?

- Pour se concentrer sur le(s) bon(s) interlocuteur(s)
- Pour adapter les messages et les approches
- Pour se conformer aux politiques et pratiques de la mission
- Pour tirer des enseignements de l'expérience et coordonner les approches avec la mission et les partenaires

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

5

- Passez en revue les diverses raisons énumérées dans cette diapositive (ci-dessus) et justifiant d'investir dans la préparation du dialogue avec les parties au conflit.

Diapositive 6 : La préparation est essentielle !

The slide features a background image of a person in a white uniform. It is divided into two main blue boxes. The left box, titled 'Dialogues attendus', lists: 'Processus de désarmement, démobilisation et réintégration', 'Plan d'action', and 'Processus de paix'. The right box, titled 'Dialogues inattendus', lists: 'Un acteur armé se rend sans prévenir', 'De nombreux enfants cherchent une protection dans les complexes/bases de l'ONU', and 'Le gouvernement ne peut pas ou ne veut pas soutenir le processus de désarmement, démobilisation et réintégration'. At the bottom left is the UN logo and text: 'Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies'. At the bottom right is the number '6'.

- Deux types de scénarios peuvent donner lieu à l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit :
 - Les dialogues attendus, lorsque le personnel chargé de la protection de l'enfance prévoit et planifie des opportunités de dialogue avec les parties au conflit sur des thématiques liées à la protection de l'enfance, telles que les processus de désarmement, démobilisation et réintégration, la négociation de plans d'action et la participation aux processus de paix.
 - Les dialogues inattendus, lorsque le personnel chargé de la protection de l'enfance doit établir un dialogue avec des parties au conflit de manière impromptue et inopinée. À titre d'exemple, des enfants peuvent subitement demander une protection auprès de locaux ou bases des Nations Unies après avoir spontanément quitté les forces armées ou les groupes armés.



Interrogez le groupe : la préparation importe-t-elle moins ou plus si le dialogue est inattendu (c'est-à-dire, si le personnel chargé de la protection de l'enfance doit établir le contact avec les parties au conflit à l'improviste et sans notification préalable) ?

- Dans les deux cas, une planification et une préparation adéquates, y compris un plan d'urgence, sont déterminantes. Il est toujours judicieux de connaître au préalable la structure et les motivations de la partie concernée.
- Examinons de plus près certains aspects à prendre en compte avant de nouer un dialogue avec des parties au conflit.

Diapositive 7 : Considérations clés pour l'établissement du dialogue

Considérations clés pour l'établissement du dialogue

- Attitudes et pratiques des responsables de la mission
- Règles et règlements en matière de dialogue
- Expériences passées avec la partie au conflit
- Cadre juridique applicable
- Structure interne de la partie au conflit
- Motivations et intérêts de la partie au conflit

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 7

- Ces considérations clés permettent d'analyser les différentes parties au conflit dans le contexte de votre mission et d'éclairer votre stratégie de dialogue.



Passez en revue les points énumérés dans la diapositive et discutez avec les apprenantes et les apprenants des raisons pour lesquelles il est important d'analyser chacun de ces aspects. Pourquoi est-il par exemple bon de connaître la structure interne de la partie concernée ou les attitudes et pratiques des dirigeants de la mission en matière de dialogue ? Quels autres aspects sont à prendre en compte lors d'un dialogue avec une partie au conflit ?

Le tableau 11 du Manuel (section 6.2) énumère les aspects supplémentaires à prendre en compte avant d'établir un dialogue avec les parties au conflit et en explique les raisons.

- Nous allons maintenant aborder deux domaines spécifiques à propos desquels le personnel chargé de la protection de l'enfance est souvent amené à dialoguer avec des parties au conflit :
 - L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action visant à faire cesser et à prévenir les violations graves à l'encontre des enfants, conformément au mandat du Conseil de sécurité.
 - Le soutien à la libération et la réintégration des enfants associés aux forces et aux groupes armés.
- Pour ces deux volets, commençons par évoquer vos expériences précédentes et voyons quels aspects complémentaires sont à garder à l'esprit pour l'avenir.

Acquis d'apprentissage 4.2

Considérations clés pour l'établissement d'un dialogue avec les parties au conflit sur les plans d'action

Activité 4.2

Discussion de groupe : s'engager sur des plans d'action

Diapositive 8 : Discussion de groupe : négocier un plan d'action

**Discussion de groupe :
Négocier un plan d'action**

- Selon votre expérience, comment se passe la négociation d'un plan d'action avec des parties au conflit ? Qu'est-ce qui fonctionne/ne fonctionne pas ?
- Pourquoi les parties au conflit acceptent-elles de conclure des plans d'action ? Sur quels éléments faut-il insister auprès d'elles ?



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

8



Le but de l'activité est d'amener les membres du groupe à réfléchir aux stratégies qu'ils appliquent actuellement pour établir un dialogue avec les parties au conflit en ce qui concerne les plans d'action et chercher les options potentielles d'amélioration.

DURÉE : 20 minutes

INSTRUCTIONS :

- Discutez des questions évoquées dans la diapositive. L'orientation de la discussion peut dépendre du statut des plans d'action dans le pays où les participantes et participants sont déployés.
 - Si la formation se déroule dans un pays où un plan d'action a été signé ou mis en œuvre, veillez à y faire explicitement référence dans le cadre de la discussion.
 - Si des tractations sont en cours en vue de la signature d'un plan d'action, ou si les efforts en ce sens ont échoué, invitez les participantes et participants à évoquer les raisons de cette situation.
- Au cours de l'animation du débat, rappelez-vous qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses à ces questions. Il est important que les participantes et participants réfléchissent à leurs pratiques et prennent davantage conscience des motivations et des intérêts de la partie avec laquelle ils cherchent à établir un dialogue, ainsi que des relations et de la dynamique au sein de la mission concernant le dialogue avec la partie en question.
- Vous pouvez aussi élargir la discussion au dialogue avec les parties au conflit sur d'autres types d'engagements au-delà des plans d'action, comme par ex., les ordres de commandement.

Diapositive 9 : Éléments clés pour la réussite d'un plan d'action

Éléments clés pour la réussite du plan d'action

- ✓ Intérêt politique de la partie
- ✓ Cohérence des activités de sensibilisation
- ✓ Accès inconditionnel
- ✓ Efficacité de la coordination
- ✓ Adaptation du plan d'action au contexte
- ✓ Suivi régulier de la mise en œuvre
- ✓ Disponibilité de ressources pour la mise en œuvre

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 9

- Voici quelques conditions essentielles pour élaborer et mettre en œuvre avec succès un plan d'action avec une partie au conflit :
 - L'intérêt politique que la partie signataire potentielle porte au plan d'action
 - La cohérence et la fréquence des activités de sensibilisation menées par le Représentant spécial du Secrétaire général/chef de mission, y compris au sein de la mission
 - L'accès inconditionnel de l'ONU aux casernes, centres d'entraînement militaire ou camps de la partie au conflit concernée
 - L'efficacité de la coordination, notamment :
 - Entre les personnes qui président l'équipe spéciale de surveillance et d'information
 - Avec la partie au conflit, par ex., par la désignation de points focaux chargés des questions de protection de l'enfance au sein du

Module 4 : Établissement d'un dialogue avec les parties au conflit

gouvernement ou du/des groupe(s) armé(s) non étatique(s), qui serviront d'interlocuteurs à la mission

- Un plan d'action propre au contexte, accompagné d'un plan de mise en œuvre
- Un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'action par l'équipe spéciale de surveillance et d'information
- La disponibilité de ressources financières et autres pour soutenir la partie signataire dans la mise en œuvre du plan d'action



Invitez les participantes et participants à faire état de leur accord ou désaccord avec ces points ou à en ajouter d'autres.

Acquis d'apprentissage 4.3

Considérations clés pour l'établissement du dialogue avec les parties au conflit sur la libération et la réintégration des enfants associés à des forces ou groupes armés

Activité 4.3

Discussion de groupe : Libération et réintégration des enfants associés à des forces ou groupes armés

Diapositive 10 : Discussion de groupe : Libération et réintégration des enfants associés à des forces ou groupes armés

Discussion de groupe :
Libération et réintégration des enfants
associés à des forces ou groupes armés

- Quelles sont les erreurs les plus courantes dans l'établissement d'un dialogue avec les parties sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants ? Comment les éviter ?



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

10



Le groupe est invité à réfléchir aux stratégies appliquées pour instaurer un dialogue avec des parties au conflit à propos de la libération et de la réintégration des enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés, et rechercher des moyens de les améliorer.

DURÉE : 20 minutes

INSTRUCTIONS :

- Discutez des points évoqués dans la diapositive (ci-dessus). Si la formation se déroule dans un pays où un processus formel ou informel de libération et de réintégration a été lancé, veillez à y faire explicitement référence dans le cadre de la discussion.
- Distribuez le feuillet d'information (voir ci-dessous) à l'assistance. Passez en revue les choses à faire et à ne pas faire et expliquez les points qui n'ont pas été abordés lors de la discussion précédente. Vous pouvez également faire part de vos propres expériences de dialogue avec les forces/groupes armés sur la libération et la réintégration des enfants associés et analyser ce qui a fonctionné ou non ainsi que les raisons du succès ou de l'échec.
- Feuillet d'information : Choses à faire et à ne pas faire pour favoriser la libération et la réintégration des enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés

Activité 4.4

Exercice de groupe : Préparation du dialogue

Diapositive 11 : Exercice de groupe : Préparation du dialogue

Exercice de groupe : Préparation du dialogue

- 1) Sélectionnez un problème lié à la protection de l'enfance qui se pose actuellement dans votre zone de mission et qui nécessite un dialogue avec une partie au conflit.
- 2) Réfléchissez aux questions suivantes :
 - a) Vous adressez-vous à la ou aux bonnes personnes ?
 - b) Quel intérêt la partie voit-elle dans le dialogue ?
 - c) Quelle est l'attitude de la mission à l'égard de cette partie ?
 - d) Quelle serait la meilleure stratégie à suivre pour établir le dialogue ?

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 11



Les membres du groupe élaboreront une stratégie visant à nouer le dialogue avec les parties au conflit sur une question spécifique liée à la protection de l'enfance qui présente un intérêt pour leur mission.

DURÉE : 40 minutes

INSTRUCTIONS :

- Formez de petits groupes de 4-5 personnes.
- Distribuez le feuillet d'information, passez en revue les tâches listées dans la diapositive et accordez 30 minutes pour travailler sur ces tâches.

- Feuillet d'information : Préparation du dialogue
- À l'occasion du débriefing, demandez aux participantes et participants de partager les enseignements tirés de cet exercice sur l'établissement du dialogue avec des forces/groupes armés.



Cette activité de groupe est une excellente occasion pour les membres du groupe de mettre en pratique ces enseignements dans leur travail actuel. Encouragez-les à remettre en question leurs pratiques habituelles de dialogue avec les parties au conflit dans la mission et à sortir des sentiers battus.

Diapositive 12 : Points à retenir

Points à retenir

- Tirez parti de votre mandat et de l'espace politique dont vous disposez pour instaurer un dialogue avec les parties au conflit
- Connaissez les parties au conflit dans votre zone de mission ainsi que les interlocuteurs et interlocutrices clés au sein de ces parties
- Évitez les approches « toutes faites »
- Ayez une bonne compréhension des liens entre votre dialogue avec une partie au conflit et le dialogue que tient la mission

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

12



Rappelez aux participantes et participants que cette séance n'a abordé que quelques éléments clés du dialogue avec les parties au conflit et que d'autres ressources pertinentes sur cette thématique sont à leur disposition, notamment dans le Manuel (section 6.7).

Activités

Des informations supplémentaires sur chaque activité figurent dans un fichier séparé. Il s'agit des documents suivants :

Numéro	Titre	Modalités
Activité 4.3	Choses à faire et à ne pas faire pour favoriser la libération et la réintégration des enfants associés à des forces armées et à des groupes armés	Feuillelet d'information
Activité 4.4	Préparation du dialogue	Feuillelet d'information